

# Procès-verbal

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2025

### Commune de REVELLES

Date de convocation :
Date de séance : 25/05/2025
Nombre de conseillers en exercice : 12

### SÉANCE du 25 février 2025

**La séance est ouverte à 19h00**

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 février à dix-neuf heures, à la mairie, le Conseil Municipal de Revelles s'est réuni, légalement convoqué, sous la présidence de Jean-Marc JOVELET, Maire.

**Étaient présents : Jean-Marc JOVELET, Clément DEMARQUAY, Elise QUENOT-CROAIN, Nadine CIOLEK, Alexandre CHARROIS, Antoine VATIGNEZ, Françoise LÉANDRI**

**Absents ayant donné pouvoir : Manuel VERSCHEURE**

**Absents : Lilian DUSSUELLE, Corinne PICHOT, Isabelle MACRON**

**Secrétaire de séance : Antoine VATIGNEZ**

#### **Approbation du Procès-verbal du 17 décembre 2024**

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre a été lu. Le PV est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire demande à ce qu'un point soit ajouter à l'ordre du jour : Subvention pour la rénovation énergétique de l'école. Les conseillers approuvent à l'unanimité.

#### **0) Subvention pour la rénovation énergétique de l'école**

La demande subvention a été refusée car le devis fourni était signé. Il convient donc d'envoyer une nouvelle demande avec un devis non signé. De plus, il a été demandé de fournir un avis de l'inspection académique sur ce projet.

Le Conseil municipal approuve le projet de rénovation :

- Le remplacement du plafond ;
- Le remplacement des luminaires par des LEDs.

Le Conseil municipal valide le plan de financement et sollicite une participation du Conseil Départemental.

Après avoir échangé, le Conseil municipal délibère et vote à l'unanimité.

#### **1) Délibération : Convention relative au projet d'effacement des réseaux rue du Bois et rue Tournante**

M. le Maire informe qu'une délibération a déjà été prise en 2020 pour ce projet. Amiens Métropole propose de financer les travaux en 2026 mais M. le Maire estime que cela ne peut plus attendre. Le montant total des travaux s'élève à 332 500 € TTC, le reste à charge pour la commune est de 147 525 €.

**ADOPTÉ** à l'unanimité

**2) Délibération : Renouvellement des contrats d'assurance des risques statutaires**

M. le Maire explique que les contrats arrivent à échéance et qu'il convient de les renouveler.

**Après avoir échangé, le Conseil Municipal délibère et vote à l'unanimité pour le renouvellement des contrats.**

**3) Avis sur l'installation de caméras de vidéo-surveillance dans la commune**

M. le Maire explique que si nous souhaitions installer ce type de dispositifs, il convient en premier lieu de contacter le sergent Hériré de la gendarmerie d'Amiens pour avis.

Mme Léandri évoque le fait que cela pourrait être utile principalement au niveau des points de collecte de déchets où il y a beaucoup d'incivilités.

Après discussion, le Conseil déclare qu'il serait d'accord sous certaines conditions : une demande d'avis va donc être demandée.

**4) Communications du Maire**

Les demandes au fonds d'appui 2025 du Conseil Départemental doivent être envoyées au plus tard le 10 mars 2025. Plusieurs projets pourraient en faire l'objet :

- Le plafond de l'école ;
- La bibliothèque : celle-ci va devenir « bibliothèque communale » et ne recevra donc plus de subvention d'Amiens Métropole pour l'achat de livres. De plus, elle est dans l'obligation de s'informatiser. Le Fonds d'appui pourrait permettre l'achat d'un ordinateur et de nouveaux livres.

La Fédération nationale de chasse propose une dotation d'arbustes pour planter des haies à réaliser en partenariat avec l'école et la société de chasse.

La séance est levée à 20h.